

# Préface des fiches de données de sécurité



**COMPO Jardin AG**

Nom commercial : Gesal Anti-maladies action longue durée  
FOLICUR

Date: 30.11.2015

Nr. Article- Produit : 2238702039

## 1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

### a) Indications sur le produit

Nom commercial	Gesal Anti-maladies action longue durée FOLICUR
Type de produit	Fongicide
Variante	750 ml
Utilisation	

### b) Fournisseur

**COMPO Jardin AG**  
Hegenheimerweg 65  
CH-4123 Allschwil  
Tel. +41 (0) 61 486 20 00  
Fax +41 (0) 61 486 20 01  
[info@compojardin.ch](mailto:info@compojardin.ch)

### c) Appel des urgences

145 ou +41 (0) 44 251 51 51, Centre d' Information Toxicologique  
ou +41 (0) 61 486 20 00, COMPO Jardin AG

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation

#### a) Indications pour une manipulation sans danger

Conserver hors de portée des enfants.

#### b) Indications sur la protection contre l'incendie et les explosions: /

### 7.2 Stockage

#### a) Exigences posées aux entrepôts et aux récipients: /

#### b) Indications sur le stockage groupé: /

#### c) Autres indications concernant les conditions de stockage: /

## 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

## 13. Informations relatives à l'élimination

### a) Produit

**Recommandation:** Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Eliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Les déchets peuvent être incinérés.

### b) Emballages contaminés:

**Recommandation:** /

## 15. Informations réglementaires

Produit phytosanitaire  
Produit grand public  
Contient: 0.013 % trifloxystrobine, 0.013 % tébuconazole  
Numéro de l'homologation: W 7014-1



## BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE

Version 3 / F  
102000012749

110  
Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE  
Code du produit (UVP) 05769077

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.  
Bayer Environmental Science  
16, rue Jean Marie Leclair  
69009 Lyon  
France  
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 3  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Trifloxystrobine
- Tébuconazole

#### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
EUH208 Contient 5-chloro-2-méthyl-isothiazol-3-one/2-méthyl-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

#### 2.3 Autres dangers



## BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE

Version 3 / F  
102000012749

210  
Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

Pas d'autres dangers connus.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Nature chimique

Autres liquides (AL)  
Trifloxystrobine 0,125 g/l / Tébuconazole 0,125 g/l

##### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		Règlement (CE) No 1272/2008	
Trifloxystrobine	141517-21-7	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0,0125
Tébuconazole	107534-96-3 403-640-2	Repr. 2, H361d Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0,0125
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	> 0,0002 – < 0,0015
Propane-1-ol	71-23-8 200-746-9	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336	> 1,00

##### Autres informations

Trifloxystrobine	141517-21-7	Facteur M: 100 (acute)
Tébuconazole	107534-96-3	Facteur M: 1 (acute), 10 (chronic)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

##### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

##### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE**

310

Version 3 / F  
102000012749Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
<b>Symptômes</b>	Aucun symptôme connu ou attendu.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
<b>Traitement</b>	Traitement systémique : Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
<b>Inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE**

410

Version 3 / F  
102000012749Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils pour une manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Equipement de protection individuelle, voir section 8.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Pas de précautions spéciales.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** PEhd (polyéthylène haute densité)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Trifloxystrobine	141517-21-7	2,7 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Tébuconazole	107534-96-3	0,2 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Propane-1-ol	71-23-8	500 mg/m <sup>3</sup> /200 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)
Propane-1-ol	71-23-8	200 ppm (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational

**BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE**Version 3 / F  
102000012749

510

Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

**Protection de la peau et du corps**

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Liquide, légèrement turbide
Couleur	incolore à brun clair
Odeur	alcoolique
pH	5,0 - 6,0 à 100 % (23 °C)
Point d'éclair	69,5 °C à 1.013,3 hPa
Température d'auto-inflammabilité	> 667 °C
Densité	env. 1,00 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Trifloxystrobine: log Poe: 4,5 à 25 °C Tébuconazole: log Poe: 3,7



## BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE

Version 3 / F  
102000012749

610  
Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

<b>Viscosité, cinématique</b>	1,116 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C 0,726 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
<b>Tension superficielle</b>	46,7 mN/m
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Explosivité</b>	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
<b>9.2 Autres données</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat)  $\geq$  5.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat) > 5,604 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)

**Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux (lapin)

**Sensibilisation** Non sensibilisant. (souris)  
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

#### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Tébuconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagénèse.

**BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE**Version 3 / F  
102000012749

710

Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

Tébuconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

**Evaluation de la cancérogénicité**

Trifloxystrobine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Tébuconazole : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

**Evaluation de la toxicité pour la reproduction**

Trifloxystrobine : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Trifloxystrobine : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Tébuconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Tébuconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

**Evaluation de la toxicité pour le développement**

Trifloxystrobine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Trifloxystrobine sont liés à la toxicité maternelle.

Tébuconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Tébuconazole : Cette substance a provoqué une fréquence accrue de pertes post-implantatoires, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité pour le poisson</b>	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 4,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique tébuconazole.
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,015 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique trifloxystrobine.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 86 mg/l Durée d'exposition: 48 h

<b>Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques</b>	NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,01 mg/l Durée d'exposition: 21 jr La valeur fournie concerne la matière active technique tébuconazole.
---	--

<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 3,8 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique tébuconazole.
	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 0,0053 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique trifloxystrobine.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Biodégradabilité</b>	Trifloxystrobine: pas rapidement biodégradable
-------------------------	---



## BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE

Version 3 / F  
102000012749

810  
Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

Tébuconazole:  
pas rapidement biodégradable

**Koc**  
Trifloxystrobine: Koc: 2377  
Tébuconazole: Koc: 769

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**  
Trifloxystrobine: Facteur de bioconcentration (FBC) 431  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Tébuconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 35 - 59  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol**  
Trifloxystrobine: Légèrement mobile dans le sol  
Tébuconazole: Légèrement mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB**  
Trifloxystrobine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Tébuconazole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire**  
Pas d'autre effet à signaler.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit**  
Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**  
Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.  
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets**  
020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

14.1 – 14.5 Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE**Version 3 / F  
102000012749910  
Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Information supplémentaire****||** Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

**||** Rubrique n° 1436 : Liquides combustibles (PE entre 60°C et 93°C)**Maladies professionnelles**

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes**

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne



## BAYMAT PLUS AL0,25 12X1L BOT DE

1010

Version 3 / F  
102000012749

Date de révision: 09.06.2015  
Date d'impression: 09.10.2015

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Conc.	Concentration
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Section 2 : Identification des dangers. Section 3 :  
Composition/Informations sur les composants.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.